



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

Placoplatre S.A.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Placoplatre S.A.

Tour Saint-Gobain

12, Place de l'Iris - 92400 Courbevoie

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre. Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais ("private company limited by guarantee").

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

Placoplatre S.A.

Tour Saint-Gobain
12, Place de l'Iris - 92400 Courbevoie

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'assemblée générale de la société Placoplatre S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Placoplatre S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.



Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 de l'annexe aux comptes annuels qui expose les incidences du changement de méthode comptable relatif à la première application du règlement ANC n°2022-06.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.



Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 15 avril 2026

KPMG SA

Laurent Chillet

Associé

PLACOPLATRE

Société Anonyme au Capital de 10 000 000 euros

Siège Social : « Tour Saint-Gobain » 12 place de l'Iris 92400 COURBEVOIE

R.C.S. Nanterre 729 800 706

* * * * *

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX 2025

* * * * *

1.	FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE	6
2.	PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION	6
2.1.	Principes comptables	6
2.2.	Principales méthodes utilisées	7
2.2.1.	Immobilisations et amortissements	7
2.2.2.	Stocks	9
2.2.3.	Créances	9
2.2.4.	Conversion des créances et des dettes libellées en devises	9
2.2.5.	Disponibilités et concours bancaires courants	10
2.2.6.	Retraites, indemnités de départ à la retraite et médailles du travail	10
2.2.7.	Provision pour risques et charges	10
2.2.8.	Chiffre d'affaires	10
3	NOTES SUR LE BILAN	10
3.1.	Immobilisations	10
3.2.	Actif circulant	13
3.3.	Capitaux propres	14
3.4.	Provisions pour risques et charges et dépréciations d'actif	16
3.5.	Etat des créances et dettes par échéances	17
3.6.	Comptes rattachés	18
3.7.	Transactions avec des parties liées	19
4	NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT	19
4.1.	Ventilation du chiffre d'affaires	19
4.2.	Dépenses de recherche et coûts de développement comptabilisés en charges	19
4.3.	Résultat financier	20
4.4.	Résultat exceptionnel	20
4.5.	Ventilation de l'impôt entre le résultat courant et le résultat exceptionnel	20
4.6.	Accroissements et allègements de la dette future d'impôt	21
5	AUTRES INFORMATIONS	21
5.1.	Engagements financiers	21
5.2.	Effectif moyen	22
5.3.	Rémunération des organes d'Administration	22
5.4.	Consolidation	23
5.5.	Intégration fiscale	23
5.6.	Autres opérations présentant des risques et des avantages pour la société non traduits au bilan	23
5.7.	Autres éléments significatifs	23
5.8.	Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice	23

BILAN ACTIF

Rubriques	Montant Brut	Amortissements	31/12/2025	31/12/2024
Capital souscrit non appelé				
Frais d'établissement	0	0	0	0
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets et droits similaires	21 148 152	15 187 266	5 960 886	6 220 424
Fonds commercial	3 837 195	304 898	3 532 297	3 532 297
Autres Immobilisations Incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	3 195 252		3 195 252	2 410 882
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	125 561 659	81 828 351	43 733 308	36 141 775
Constructions	187 706 584	112 704 421	75 002 163	76 020 310
Installations techniques, matériel, outillage	418 937 995	334 481 238	84 456 757	82 686 461
Autres Immobilisations Corporelles	22 891 946	17 872 993	5 018 953	4 443 417
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	52 274 418		52 274 418	50 123 336
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations	3 502 031	3 102 957	399 074	3 502 031
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité portefeuille				
Autres titres immobilisés	22 815		22 815	22 815
Prêts	1 512 868		1 512 868	
Autres immobilisations financières	124 837	41 917	82 920	74 366
ACTIF IMMOBILISE	840 715 752	565 524 041	275 191 711	265 178 115
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements	21 652 238	4 194 779	17 457 459	24 438 438
En-cours de production				
Produits finis	19 589 226	392 081	19 197 145	19 872 908
Marchandises	6 433 597	260 785	6 172 812	6 750 758
Avances et acomptes versés sur commandes	425 635		425 635	444 506
CREANCES (1)				
Créances clients et comptes rattachés	84 979 487	3 531 654	81 447 833	80 356 984
Autres créances	192 365 855		192 365 855	180 138 636
Charges constatées d'avance	300 271	0	300 271	240 484
Capital souscrit et appelé, non versé				
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
Actions propres				
Autres titres				
Instrument de trésorerie				
Disponibilités	69 047		69 047	298 930
ACTIF CIRCULANT	325 815 357	8 379 299	317 436 058	312 541 645
Primes d'émission d'emprunts à évaluer				
Primes de remboursement des emprunts				
Ecart de conversion actif	6 811		6 811	167
TOTAL GENERAL	1 166 537 921	573 903 340	592 634 581	577 719 927

(1) Dont à moins d'un an 274 603 KE

BILAN PASSIF

Rubriques	31/12/2025	31/12/2024
Capital	10 000 000	10 000 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport	55 783 586	55 783 586
Ecart de réévaluation	389 597	389 597
Ecart d'équivalence		
Réserve légale	1 000 000	1 000 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	18 335 474	18 335 474
Report à nouveau	86 139 081	82 587 533
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	53 326 598	36 010 505
Subventions d'investissement	3 443 923	3 140 225
Provisions réglementées	97 093 435	94 454 966
CAPITAUX PROPRES	325 511 695	301 701 886
Provisions pour risques	2 668 100	2 712 308
Provisions pour charges	9 992 541	10 614 925
PROVISIONS	12 660 641	13 327 233
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	77 362	43 291
Emprunts et dettes financières divers	36 052 640	36 224 320
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	0	18 461
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	100 357 425	105 303 313
Dettes fiscales et sociales	52 208 213	48 793 306
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	19 682 650	17 436 981
Autres dettes	45 996 948	54 780 630
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	86 958	86 958
DETTES (1)	254 462 197	262 687 260
Ecart de conversion passif	49	3 548
TOTAL GENERAL	592 634 581	577 719 927

(1) Dont à moins d'un an 217 934 KE

COMPTE DE RESULTAT (en liste)

Rubriques	France	Exportation	31/12/2025	31/12/2024
Ventes de marchandises	110 318 446	6 033 132	116 351 577	112 596 771
Production vendue de biens	360 566 938	38 784 867	399 351 805	417 536 337
Production vendue de services	32 832 688	8 349 620	41 182 308	38 553 677
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	503 718 072	53 167 619	556 885 691	568 686 785
Production stockée			-669 846	2 236 614
Production immobilisée			691 298	460 104
Subventions			384 503	211 000
Reprises sur amortissements et provisions			13 052 692	16 281 036
Produits de cessions d'immobilisation incorporelles et corporelles			31 561 270	
Autres produits			683 146	48 229
PRODUITS D'EXPLOITATION			602 588 754	587 923 767
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			86 893 574	86 912 966
Variation de stock (marchandises)			687 188	926 023
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)			85 758 566	84 470 226
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			712 051	1 317 509
Autres achats et charges externes			191 407 974	201 206 240
Impôts, taxes et versements assimilés			8 610 686	11 359 594
Salaires			64 244 710	65 393 516
Cotisations sociales			39 578 676	37 318 950
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			21 991 825	21 996 678
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			7 329 407	11 188 814
Dotations aux provisions			1 907 877	2 914 879
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées			128 927	
Autres charges			12 136 584	11 310 565
CHARGES D'EXPLOITATION			521 388 044	536 315 959
RESULTAT D'EXPLOITATION			81 200 710	51 607 808
QUOTE-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations			3 555 846	5 191 639
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			273 011	258 844
Reprises sur dépréciations			0	19 699
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS			3 828 857	5 470 182
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions			3 110 122	
Intérêts et charges assimilés			3 714 309	3 694 896
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			6 824 431	3 694 896
RESULTAT FINANCIER			-2 995 573	1 775 286
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			78 205 136	53 383 094

COMPTE DE RESULTAT (suite)

<i>Rubriques</i>	<i>31/12/2025</i>	<i>31/12/2024</i>
Produits exceptionnels	7 261 333	12 164 342
Charges exceptionnels	9 899 802	15 423 018
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-2 638 469	-3 258 675
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	5 613 528	4 083 000
Impôts sur les bénéfices	16 626 541	10 030 913
TOTAL DES PRODUITS	613 084 244	605 558 291
TOTAL DES CHARGES	559 757 647	569 547 786
BENEFICE OU PERTE	53 326 598	36 010 505

L'activité de la société est la fabrication d'éléments de Plâtre pour la construction.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2025.

Les notes ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31 Mars 2026 par le conseil d'Administration.

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Le chiffre d'affaires s'élève à 556 886 K€, une diminution de 2.08 % par rapport à 2024.

Le résultat d'exploitation de **Placoplatre** est un bénéfice de 81 201 K€ au 31/12/2025 contre 51 608 K€ en 2024 soit une hausse de 56.54%.

Le 4 novembre 2022, l'Autorité des Normes Comptables (ANC) a adopté le projet de règlement n° 2022-06 modifiant le plan comptable général en vue de moderniser les états financiers et la nomenclature des comptes, il vient modifier le règlement ANC n°2014-03. Le règlement définitif a été homologué par arrêté du 26 décembre 2023. Ce règlement est entré en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025, constitue un changement de réglementation comptable (changement de méthode comptable au sens du PCG art 122-1). Les principales modifications consistent en :

- une nouvelle définition du résultat exceptionnel et une réduction de son contenu ;
- la suppression de la technique de transferts de charges. Les montants précédemment comptabilisés dans ce poste sont désormais inscrits en déduction du poste de charges correspondant.

Le niveau d'investissement corporel s'élève à 18 263 K€ en 2025 contre 20 273 K€ en 2024, et les investissements incorporels à 1 303K€ contre 1 534 K€ en 2024.

L'environnement économique défavorable et le contexte politique instable ont continué de peser sur l'activité de la Société (baisse du neuf et de la rénovation et pression concurrentielle sur les prix). La dynamique commerciale et la consolidation des gains en termes de reconquête de parts de marché a toutefois permis de limiter le recul de CA.

Dans ce contexte, Placoplatre a toutefois réussi à conforter ses marges grâce notamment aux actions d'amélioration des performances opérationnelles et à l'agilité sur les frais fixes.

En outre, la société a procédé à une cession de terrains qui a permis de réaliser une plus-value substantielle (environ 31 M€). Conformément, au nouveau règlement ANC 2022-06, la plus-value a été constatée en exploitation sur l'exercice 2025. Pour rappel, le poste "Produits exceptionnels" au 31/12/2024 inclut le produit de cession des immobilisations pour 1 502 K€ et le poste "Charges exceptionnelles" au 31/12/2024 inclut la valeur nette comptable des immobilisations cédées pour 2 690 K€

Le résultat net social a ainsi progressé d'environ 17M€ par rapport à l'année 2024.

2. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

2.1. Principes comptables

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions prévues par l'avis n° 2014-03 de l'ANC et ses règlements modificatifs.

Les états financiers sont établis conformément au Plan Comptable Général en vigueur, aux dispositions de la législation française et aux principes généralement admis en France.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation compte tenu de l'appartenance au groupe Saint- Gobain;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2.2. Principales méthodes utilisées

2.2.1. Immobilisations et amortissements

Les immobilisations acquises sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Le coût d'acquisition comprend :

- **le prix d'achat,**
- **les coûts directement attribuables à l'acquisition ou à la mise en place du bien, engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionnement du bien.**

Les coûts d'emprunt ne sont pas incorporés dans le coût d'acquisition.

Les immobilisations produites par l'entreprise sont évalués à leur coût de production.

Le coût de production comprend :

- **le coût d'acquisition des matières premières consommées,**
- **les charges directes de production,**
- **les charges indirectes nécessaires à la mise en place et en état de fonctionnement.**

Les coûts d'emprunt ne sont pas incorporés dans le coût de production.

La société applique le règlement CRC 2004-06 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs, le règlement CRC 2003-07 relatif à la définition des composants ainsi que le règlement CRC 2002-10 relatif à l'amortissement et la dépréciation des actifs.

a) Immobilisations incorporelles

Les brevets, concessions, licences et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'achat, hors frais d'acquisition, amortis sur une durée de 1 à 10 ans en mode linéaire.

Les logiciels sont amortis sur une durée d'un an en mode linéaire à compter de leur date d'acquisition, à l'exception du logiciel SAP, amorti sur une durée de 5 ans en mode linéaire.

Les droits de forage sont amortis sur la durée du contrat.

Les frais de recherche sont inclus dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont exposés.

b) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production, hors intérêts des emprunts dédiés à cette production.

Les amortissements des immobilisations corporelles sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif, en fonction de leur durée de vie estimée d'utilisation.

Les principales durées estimées d'utilisation des biens peuvent être résumées comme suit :

- Construction : 1 à 40 ans - Linéaire
- Agencement et aménagement : 5 à 20 ans - Linéaire ou Dégressif
- Matériel et outillage industriel (dont four) : 1 et 20 ans - linéaire ou dégressif
- Mobilier : 2 à 10 ans : Linéaire
- Matériel de transport et de manutention : 4 à 5 ans - Linéaire
- Matériels informatiques : 3 et 5 ans - Linéaire ou Dégressif

Les amortissements dérogatoires, correspondant à la différence entre les amortissements calculés en application des dispositions fiscales et les amortissements calculés sur la durée d'utilisation prévue, figurent sous la rubrique "Provisions réglementées" au passif du bilan.

Lorsque la valeur d'utilité d'un ensemble d'immobilisations corporelles est jugée notablement inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation ou un amortissement exceptionnel est constaté.

c) Immobilisations financières

Les titres de participation sont valorisés à leur coût d'acquisition ou valeur d'apport, frais accessoires inclus.

La conversion en euros de la valeur des titres libellés en devises est faite au cours de change à la date d'acquisition.

Périodiquement, et notamment lors de l'inventaire, les titres sont évalués à leur valeur d'utilité. L'estimation de la valeur d'utilité tient compte des différents critères dont la quote-part de capitaux propres sociaux et la quote-part d'actif net comptable consolidé.

Au cas par cas des tests spécifiques peuvent être effectués afin de déterminer la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs sur la base des business plans ou budgets prévisionnels à long terme hors frais financiers mais après impôt.

Lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur brute (ou valeur nette comptable), une dépréciation est constituée. Si elle est supérieure, la plus-value latente n'est pas comptabilisée. Aucune compensation n'est pratiquée entre plus et moins-values.

La société a opté pour l'incorporation des frais d'acquisition directement liés à l'acquisition de titres de participation au coût d'entrée des titres.

2.2.2. Stocks

Les stocks de matières premières, marchandises et autres approvisionnements sont évalués à leur coût d'acquisition, qui comprend le prix d'achat et les frais accessoires, selon la méthode du coût moyen pondéré.

Pour les produits fabriqués et intermédiaires, la valeur brute est composée du coût complet de production. C'est à-dire outre les consommations de matières, de toutes les charges directes et indirectes de production, y compris une quote-part des amortissements des biens utilisés pour leur fabrication. Tout élément de nature fiscale inscrit en comptabilité est exclu du calcul du coût de production du stock.

Une dépréciation est calculée :

Pour les marchandises et les approvisionnements en tenant compte du taux de rotation du stock et éventuellement de l'obsolescence suite à l'évolution des techniques utilisées.

Pour les produits fabriqués et marchandises quand la valeur brute augmentée des frais proportionnels de commercialisation devient supérieure à la valeur de réalisation future.

Pour les pièces détachées, une dépréciation est calculée sur la base d'un taux de rotation. Cette dépréciation est partiellement déductible.

Conformément au décret n°2014-05 sur le traitement des terrains de gisements en stock, la société distingue quatre catégories de stocks (pré-exploitation, en cours d'exploitation, stock matériaux extraits, stocks de frais de découverte), étant précisé que les terrains de carrières résiduel (« tréfonds ») sont enregistrés en immobilisations. Les terrains de gisement en stocks de matières premières sont évalués au coût moyen pondéré et les frais de découverte constatés à l'origine sont repris en fonction des tonnages de gypse expédiés issus de ces découvertes.

Conformément au règlement ANC n° 2012-03 du 4 octobre 2012, en vigueur depuis le 1er janvier 2013, les quotas CO2 sont comptabilisés selon le modèle de « production ». Dans ce cadre, la société provisionne le coût des quotas de CO2 devant être rachetés, correspondant au dépassement entre les quotas émis et les quotas attribués gratuitement. Ce dépassement est provisionné au dernier cours de l'année. Cette provision est comptabilisée au passif du bilan, en dettes fournisseurs et comptes rattachés.

2.2.3. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Elles sont dépréciées en fonction des risques de non recouvrement, appréciés au cas par cas.

Les créances sont dépréciées afin de tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

La société a cédé en décembre, à la société d'affacturage Société Général Factoring, 35 102 K€ de créances.

2.2.4. Conversion des créances et des dettes libellées en devises

Les dettes et créances libellées en devises et ayant fait l'objet d'une couverture à terme figurent au bilan au cours de couverture garanti.

Les dettes et les créances n'ayant pas fait l'objet d'une couverture du risque de change figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. Les différences de conversion calculées sont alors inscrites au bilan dans le poste "Ecart de conversion actif ou passif".

Une provision pour risques est constituée, le cas échéant, afin de couvrir les pertes de change latentes non couvertes.

2.2.5. Disponibilités et concours bancaires courants

Les disponibilités sont constituées de valeurs immédiatement convertibles en espèces pour leur montant nominal.

Dans le cadre du dispositif de centralisation des disponibilités au niveau de sa maison mère, la société dispose d'un compte courant intra-groupe auprès de Saint-Gobain Glass France, ce compte courant est présenté en autres créances et d'un compte courant de financement auprès de la Compagnie de Saint-Gobain.

2.2.6. Retraites, indemnités de départ à la retraite et médailles du travail

Les droits acquis par le personnel, afférents aux **indemnités de départ en retraite, ne sont pas provisionnés**. Ils sont mentionnés sous la rubrique "engagements financiers" (voir paragraphe 5.1).

Les engagements de la société au titre des médailles du travail sont comptabilisés en provisions pour risques et charges (voir paragraphe 3.4. Provisions pour risques et charges « Pensions et obligations similaires »), selon la même méthode que les engagements de retraite (voir méthode paragraphe 5.1).

2.2.7. Provision pour risques et charges

Une provision est constituée dès lors qu'il existe une obligation (juridique ou implicite) à l'égard d'un tiers résultant d'événements passés, dont la mesure peut-être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'elle se traduira par une sortie de ressources.

Chacun des litiges connus dans lesquels la société est impliquée, a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes par la Direction, et après avis des conseils externes, le cas échéant, les provisions jugées nécessaires ont été constituées pour couvrir les risques estimés.

2.2.8. Chiffre d'affaires

Les ventes de biens et de marchandises sont enregistrées en produits au moment de la livraison des biens ou selon les conditions spécifiques prévues à chaque contrat.

3 NOTES SUR LE BILAN

3.1. Immobilisations

a) Immobilisations incorporelles

Les acquisitions de l'exercice se sont élevées à 1 303K€.

La dotation aux amortissements de l'exercice s'élève à 778K€.

b) Immobilisations corporelles

Les acquisitions de l'exercice se sont élevées à 18 263K€ et la dotation aux amortissements à 21 214K€.

La société a cédé et mis hors service des immobilisations ayant une valeur brute de 1 140K€, Suite à ces sorties la société a dégagé une plus-value de 31 432K€.

Les immobilisations en cours s'élèvent à 52 275K€ et concernent principalement des investissements portant sur des projets suivants :

- Démolition Fort de Vaujours 16 844 K€
- Récupération de la chaleur fatale du BC pour 3 394 K€
- Désamiantage terres 1E Est pour 2 957 K€
- Travaux sécurisation aqueduc de la Dhuis pour 1 799 K€

c) Immobilisations financières

Variation des immobilisations financières

<i>(en milliers d'euros)</i>	Immobilisations au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Immobilisations à la fin de l'exercice
Autres participations	3 502			3 502
Autres titres immobilisées	23			23
Prêts et autres	—			—
Prêts effort construction	—	1 513		1 513
Autres immobilisations financières	116	11	-3	124
TOTAL	3 641	1 524	-3	5 162

La variation brute des immobilisations financières au titre de l'exercice 2025 se traduit par une hausse de 1 521 K€ correspondant principalement aux prêts effort construction.

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

(en euros)

Sociétés détenues	Devise	Capital (en Euros)	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats (en Euros)	Quote- part de capital détenue (en %)	Valeur brute comptable des titres détenus (en Euros)	Valeur nette comptable des titres détenus (en Euros)	Chiffre d'affaires hors taxes (100%) du dernier exercice écoulé (en Euros)	Résultats (bénéfices ou pertes à 100%) du dernier exercice clos (en Euros)
Gypse de Maurienne	EUR	518 400	1 067 454	76,99 %	399 074	399 074	3 894 322	193 135
CF Distribution	EUR	310 000	252 203	100,00 %	3 102 957	0	1 041 983	-1 722 468
TOTAL					3 502 031	399 074		

d) Variation des immobilisations et des amortissements

Variation des immobilisations

(en milliers d'euros)	Immobilisations au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Reclassement	Immobilisations à la fin de l'exercice
Frais d'établissement					
Fonds de commerce	3 837				3 837
Coût de développement					
Brevet et licences	20 630			518	21 148
Autres immobilisations incorporelles en cours	2 411	1 303		-518	3 196
Terrains	115 558	397	-712	10 318	125 562
Constructions	184 905	321	-118	2 599	187 707
Installations techniques et autres immobilisations corporelles	425 622	3 987	-309	12 530	441 830
Immobilisations en cours	50 124	17 942		-15 791	52 275
Avances et acomptes					
Immobilisations financières	3 641	1 524	-3		5 162
TOTAL	806 728	25 474	-1 141	9 656	840 717

Augmentations: signe +

Diminutions: signe -

L'ensemble des augmentations correspond à des acquisitions.

Les diminutions correspondent à des mises au rebut, hormis pour les cessions suivantes : Vente terrains SUEZ pour 712 K€

À la clôture, un reclassement de 9 656 298,55 € a été opéré du poste "Stocks – gisements en pré-exploitation" vers le poste "Immobilisations corporelles – terrains " en l'absence de la préparation nécessaire des terrains correspondants pour une exploitation des gisements à court ou moyen terme.

Variation des amortissements et dépréciations

(en milliers d'euros)	Amortissements et dépréciations au début de l'exercice	Exploitation		Exceptionnels			Amortissements et dépréciations en fin d'exercice
		Augmentations	Diminutions	Augmentations	Diminutions	Reclassements	
Amortissements immobilisations incorporelles	14 714	778					15 492
I							
Dépréciations immobilisations incorporelles							
II							
TOTAL	14 714	778	0				15 492
Amortissements immobilisations corporelles	526 109	21 214	-1 011				546 312
III							
Dépréciations immobilisations corporelles	685		-110				575
IV							
TOTAL	526 794	21 214	-1 121				546 887

Augmentations: signe +
Diminutions: signe -

3.2. Actif circulant

Les stocks au 31/12/2025 sont répartis par nature dans le tableau suivant :

(en milliers d'euros)	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Matières Premières	8 464	-684	7 780
Pièce de Maintenance	6 618	-3 303	3 315
Autres Approvisionnements	2 100	-208	1 892
Produits Finis	19 589	-392	19 197
Marchandises	6 434	-261	6 173
Matières Gisement / frAPs de découverte	4 410		4 410
CO2	0		0
TOTAL	47 615	-4 848	42 767

Pour rappel les stocks au 31/12/2024 sont répartis par nature dans le tableau suivant :

(en milliers d'euros)	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Matières Premières	8 629	-696	7 933
Pièce de Maintenance	6 628	-6 556	72
Autres Approvisionnements	2 040	-331	1 709
Produits Finis	20 259	-386	19 873
Marchandises	7 121	-370	6 751
Matières Gisement / frAPs de découverte	14 723		14 723
CO2	0		0
TOTAL	59 400	-8 339	51 061

Les créances sont réparties par nature dans le tableau suivant :

(en milliers d'euros)	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Clients et comptes rattachés	86 280	-3 532	82 748
Autres créanciers	192 366		192 366
TOTAL	278 646	-3 532	275 114

Les dépréciations d'actif circulant se décomposent ainsi :

(en milliers d'euros)	Dépréciations au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Augmentations : Reclassement de présentation	Augmentations : fusion Quantum	Diminutions : reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Stocks	8 338	4 848			-8 338	4 848
Créances	3 183	2 482			-2 133	3 532
TOTAL	11 521	7 330			-10 471	8 380

Augmentations: signe +
Diminutions: signe -

3.3. Capitaux propres

a) Capital Social

Le capital social, d'un montant de 10 000 000 € euros, se compose d'un million trois cent cinq mille six cent soixante dix actions.

Ces actions sont détenues à hauteur de 99.80 % par Saint-Gobain Placo SAS.

Répartition du capital social au 31/12/2025

ACTIONNAIRES	DROIT DE VOTE (simple/double)	%
SAINT-GOBAIN PLACO	simple	99,7966 %
Actions non identifiés (HG)	simple	0,2034 %
Total		100 %

b) Variation des capitaux propres

Intitulé	Ouverture	Impact changement de méthode	Affectation résultat 2024	Dividendes	Résultat 2025	Autres	Clôture
Capital social	10 000						10 000
Prime d'émission	55 784						55 784
Ecart de réévaluation	390						390
Réserve légale	1 000						1 000
Réserves ordinaires	18 335						18 335
Report à nouveau	82 588		3 552				86 139
Acompte sur dividendes							
Provision réglementées	94 455					2 638	97 093
Subvention d'investissement	3 140					304	3 444
Résultat de l'exercice	36 011		-3 552	-32 459	53 327		53 327
TOTAL Capitaux Propres	301 703			-32 459	53 327	2 942	325 512

Dividendes : signe -

c) Provisions réglementées

(en milliers d'euros)	01/01/2025	Impact changement de méthode	Augmentation	Diminution	31/12/2025
Amortissements dérogatoires	94 455		9 900	-7 261	97 094
TOTAL	94 455		9 900	-7 261	97 094

Augmentations: signe +
Diminutions:signe -

3.4. Provisions pour risques et charges et dépréciations d'actif

Variation des provisions pour risques et charges et des provisions pour dépréciations sur actif immobilisé et circulant

(en milliers d'euros)	Provisions au début de l'exercice	Augmentation dotations de l'exercice	Diminutions Montants utilisés au cours de l'exercice	Diminutions Montants repris au cours de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Provision pensions retraite	3 785	155	-385		3 555
Provision risques perte de change	0	7	0		7
Provision litiges chantiers	1 561	345	-382		1 525
Divers (*)	5 910	962	-1 222		5 650
Provisions pour gros entretien	920	446	-578		788
Autres provisions pour risques et charges	1 151	0	-15	—	1 136
TOTAL	13 327	1 915	-2 582		12 661
Provisions dépréciations sur actif circulant	11 522	7 080	-10 471		8 379
sur autres actifs immobilisés	727	3 103	-110		3 720
TOTAL	12 249	10 183	-10 581		12 099

*Le poste divers comprend une provision pour plan d'unités de performance, des provisions pour réaménagements carrières et des provisions pour litiges

Médailles du travail

Les engagements relatifs aux gratifications accordées au titre des médailles du travail sont évalués à la valeur actuelle probable des droits acquis en tenant compte des dispositions légales et des accords d'entreprise en fonction d'hypothèses actuarielles tenant compte principalement de la rotation du personnel et des tables de mortalités. Les engagements ainsi calculés sont comptabilisés en provision pour charges.

Les gratifications au titre des médailles du travail sont comptabilisées en charge lorsqu'elles sont effectivement supportées.

3.5. Etat des créances et dettes par échéances

(en milliers d'euros)

	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance +1 an -5 ans	Échéance +5 ans
Actif immobilisé :	125	3	122	
. Autres immobilisations financières	125	3	122	
Actif circulant :	277 646	274 603	686	
. Créances clients (1)	84 979	84 443	536	
Clients douteux ou litigieux	833	297	536	
Autres créances clients	84 146	84 146		
. Créances diverses (2)	192 667	190 160	150	
Personnel et comptes rattachés	103	103		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	897	897		
Taxe sur la valeur ajoutée	19 966	19 966		
Autres impôts	58	58		
Etat - divers	2 090	2 090		
Groupes et associés (4)	166 124	165 974	150	
Débiteurs divers	3 129	772		
Charges constatées d'avance :	300	300		
Dettes financières :	36 130	659	469	35 001
. Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	77	77		
. Dettes financières diverses (5)	36 053	582	469	35 001
Dettes d'exploitation et diverses (3)	218 244	217 188		
Fournisseurs et comptes rattachés	100 357	99 301		
Personnel et comptes rattachés	32 020	32 020		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	14 940	14 940		
Taxe sur la valeur ajoutée	2 595	2 595		
Autres impôts, taxes et assimilés	2 652	2 652		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	19 683	19 683		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	45 997	45 997		
Produits constatés d'avance	87	87		

(1) dont 3 820 K Euros d'effets à recevoir

(2) dont 6 890 K Euros de produits à recevoir

(3) dont 163 905 K Euros de charges à payer

(4) dont 165 649 K Euros de comptes courants intra-groupe SG GLASS

(5) dont 368 K Euros de comptes courants intra-groupe

3.6. Comptes rattachés

Les **charges constatées d'avance** s'élèvent à 300K€ et sont principalement constituées de :

- Loyer pour 73K€
- Assurances pour 113K€
- Foretage carrière de Baillet-en-France pour 114 K€

Les **produits à recevoir**, qui s'élèvent à 6 890K€, sont constitués par :

- Créances clients et comptes rattachés pour 4 313K€
- Organismes sociaux pour 139K€
- RRR à obtenir pour 348 K€
- Produits à recevoir de l'Etat pour 2090 K€

Les **charges à payer**, qui s'élèvent au total à 163 905K€, sont constituées principalement :

- de dettes fournisseurs pour 81 940K€
- de dettes fiscales et sociales pour 43 582K€
- de rabais remises et ristournes clients pour 37 747K€
- d'intérêts courus sur emprunts et dettes financières pour 382K€
- Autres pour 254 K€.

3.7. Transactions avec des parties liées

Conformément au règlement ANC n° 2010-02 du 02 Septembre 2010 modifiant le PCG art.531-3, 532-11 et 532-12, nous portons à votre connaissance le fait qu'aucune transaction significative, qui n'aurait pas été conclue à des conditions de marché, n'a été réalisée sur l'exercice 2025 avec des parties liées.

4 NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

4.1. Ventilation du chiffre d'affaires

Par secteur géographique

	Chiffre d'affaires	Chiffre d'affaires	Total	Total	Variation %
Rubriques (en milliers d'euros)	France	Export	31/12/2025	31/12/2024	
France	503 718		503 718	519 004	-2,95 %
Etranger		53 168	53 168	49 683	7,01 %
TOTAL	503 718	53 168	556 886	568 687	-2,08 %

Le chiffre d'affaires total net de 556 886 K€ se décompose comme suit :

Le CA réalisé en France pour 503 718 K€ représente 90,45% du Chiffre Affaires Net total contre 91,26% en 2024.

Le CA export pour 53 168 K€ représente 9,55% du Chiffre Affaires net total contre 8,74% en 2024.

Par activité

	Chiffre d'affaires	Chiffre d'affaires	Total	Total	Variation %
Rubriques (en milliers d'euros)	France	Export	31/12/2025	31/12/2024	
Ventes de marchandises	110 318	6 033	116 351	112 596	3,34 %
Production vendue biens	360 567	38 785	399 352	417 536	-4,36 %
Production vendue services	32 833	8 350	41 183	38 554	6,82 %
TOTAL	503 718	53 168	556 886	568 687	-2,08 %

4.2. Dépenses de recherche et coûts de développement comptabilisés en charges

Au cours de l'exercice, le montant global des dépenses de recherche et des coûts de développement s'est élevé à 3 516K€.

4.3. Résultat financier

(en milliers d'euros)

Ce résultat correspond aux éléments suivants :

- Dotation de dépréciation des titres de participations	(3 103)
- Intérêts financiers nets et autres charges financières	115
- Résultat de change	(7)
- Résultat financier	<u>-2 995</u>

4.4. Résultat exceptionnel

Les produits et charges inscrits en résultat exceptionnel au cours de l'exercice correspondent exclusivement :

- Pour (2 638,47) K€ à des écritures comptables d'origine purement fiscales, telles que définies et prévues par les règlements de l'Autorité des normes comptables (amortissements dérogatoires)

4.5. Ventilation de l'impôt entre le résultat courant et le résultat exceptionnel

Répartition	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant à taux normal	78 205	-17 597	60 608
Résultat exceptionnel	-2 638	507	-2 131
Participation des salariés aux fruits de l'expansion	-5 614		-5 614
Contribution sociale sur les bénéfices		-539	-539
Créance impôt recherche		598	598
Créance impôt mécénat		37	37
Régul IS		-470	
Résultat comptable	69 954	-16 627	53 327

Produits: signe +(
Charges: signe -

4.6. Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

Les éléments entraînant un décalage d'imposition conduisent à un accroissement de la dette future d'impôt de 22 522 K€ calculé au taux de 25.82% .

La situation fiscale latente s'analyse comme suit :

Base de calcul	Montants en K€
BASE D'IMPOT SUR :	
. Provisions réglementées :	
- Ecart de conversion Actif	7
- Ecart de conversion Passif	0
- Provision pour investissements	
- Amortissements dérogatoires	97 093
. Subventions d'investissement	3 776
. Produits non imposables temporairement : (à réintégrer l'année de leur acquisition)	
- plafonnement TP	
TOTAL ACCROISSEMENTS	100 876
BASE D'IMPOT PAYE D'AVANCE SUR :	
. Charges non déductibles temporairement : (à déduire l'année suivante)	
- Provision pour risques et charges	-604
- Provision pour participation	-5 614
- Contribution solidarité	-904
- Provisions pour dépréciation des immobilisations	-575
Dépréciation - créances clients et stocks	-5 952
TOTAL ALLEGEMENTS	-13 649
BASE SITUATION FISCALE DIFFEREE NETTE	87 227
Crédit à imputer sur :	
- Amortissements réputés différés	
- Déficit reportables	
- Moins-values au taux réduit	
SITUATION FISCALE LATENTE NETTE	87 227

5 AUTRES INFORMATIONS

5.1. Engagements financiers

a) Retraite

A leur départ en retraite, les salariés de la société reçoivent une indemnité dont le montant varie en fonction de l'ancienneté et des autres modalités de la convention collective. De même au cours de leur vie professionnelle, les salariés acquièrent progressivement l'ancienneté déterminant l'attribution des pensions ou rentes auxquelles ils peuvent prétendre à la fin de leur période d'activité.

Le montant cumulé de ces engagements sociaux non provisionnés, nets des fonds de couverture de retraites complémentaires, a été évalué au 31 décembre 2025 à 14 658 K€.

Ils recouvrent, les indemnités de fin de carrière à hauteur de 14 628 K€ et, d'autre part, les rentes viagères à hauteur de 30 K€. Les rentes viagères concernent les retraités, les préretraités et les actifs « futurs ayant droit »..

L'estimation actuarielle des prestations accordées repose sur la méthode des unités de crédit projetées fondée sur le salaire de fin de carrière et les droits déterminés à la date d'évaluation.

Les calculs actuariels de ces engagements sont effectués par un cabinet spécialisé.

Les hypothèses de calculs de l'engagement sont les suivants :

- taux annuel d'inflation : 2.00%
- taux annuel de revalorisation des salaires : <35 ans : 7.00% ; [35,50[: 4.70% ; >=50 : 3.30%,
- taux annuel d'actualisation : 4.13%
- table de survie : TGFH05

b) Crédit-bail

N/A

c) Autres engagements financiers

- Les cautions et garanties diverses reçus s'élèvent à 11 924 K€.
- Les engagements reçus en garantie de paiement des clients s'élèvent à 350 K€.
- Les engagements reçus en garantie de litiges potentiels auprès de fournisseurs s'élèvent à 4 352 K€
- Les engagements 2025 donnés aux salariés bénéficiaires d'unités de performance sont nuls dans la mesure où les montants provisionnés sont supérieurs aux engagements salariés (cours réel < cours couvert).

5.2. Effectif moyen

	Personnel Salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise	TOTAL
Cadres	283		283
Agents de maîtrise et Techniciens	396	97	493
Employés	361		361
TOTAL	1040	97	1137

5.3. Rémunération des organes d'Administration

Les organes d'Administration ne perçoivent aucune rémunération de la part de la société, que ce soit au titre de leur fonction ou de leur mandat.

La rémunération des dirigeants n'est pas communiquée car cette information conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

5.4. Consolidation

Les comptes individuels de la société sont inclus suivant la méthode de l'intégration globale, dans les comptes consolidés de la Compagnie de Saint-Gobain dont le siège social est situé à Courbevoie « Tour SAINT GOBAIN », 12 Place de l'Iris 92096 La Défense Cedex..

Conformément à l'article L.233-17 du Code de Commerce et à l'article 248-13 du décret du 23 mars 1967, la société est exemptée, en tant que mère de sous-groupe, de produire des comptes consolidés et un rapport sur la gestion du Groupe.

5.5. Intégration fiscale

Depuis le 1er janvier 2007, la société est comprise dans un périmètre d'intégration fiscale conformément à l'accord qu'elle a donné à l'option exercée par la Société Mère en application de l'article 223 A du Code Général des Impôts.

La convention d'intégration prévoit la neutralité fiscale pour les filiales intégrées. Dans leurs relations avec la Compagnie de Saint-Gobain, société mère intégrante, les filiales acquittent leur impôt comme si elles étaient imposées séparément.

En cas de sortie du Groupe, les filiales déficitaires n'ont droit à aucune indemnisation au titre des déficits transmis à l'intégrante pendant la période d'intégration.

Autres opérations présentant des risques et des avantages pour la société non traduits au bilan

5.6.

Aucune opération présentant des risques et avantages à signaler

5.7. Autres éléments significatifs

Aucun événement significatif.

5.8. Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice.